

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL253

présenté par  
M. Brindeau

-----

### ARTICLE 3

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alerter une nouvelle fois sur l'utilisation des fichiers de santé. Ce projet de loi en élargit encore les finalités et les personnes pouvant y accéder. Au fur et à mesure des projets de loi nous nous éloignons de plus en plus de la promesse du Gouvernement de protéger nos données personnelles.